



29 AVRIL, 12H

Organisé par



YACHT CLUB DE LA TRINITÉ  
FRANCE

# INSTRUCTIONS DE COURSE



PARTENAIRES OFFICIELS



CHRONOMETREUR OFFICIEL



BAUME & MERCIER  
MAISON D'HORLOGERIE GENEVE 1830

FOURNISSEURS OFFICIELS ET PARTENAIRE INSTITUTIONNEL



*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) 2017-2020,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 21h21 le samedi 29 avril 2017 et 6h55 dimanche 30 avril 2017.
- 1.5 La proximité des zones classées Natura 2000, en particulier l'Ouest de Belle-Ile et l'Ouest de l'île de Houat, exige de la part des concurrents une attention particulière vis-à-vis de la pollution sonore.
- 1.6 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.7 Identification : sauf dérogation écrite du Comité de Course, les lettres de nationalité et numéro de voile doivent être conformes à la RCV 77 et à l'annexe G des RCV.  
Le numéro de voile doit correspondre à celui donné lors de l'inscription.  
Les chiffres des numéros de voile doivent être parfaitement lisibles et identiques sur toutes les voiles.
- 1.7.1 Tout bateau ne portant pas durant la course de numéro de voile, au minimum dans sa grand-voile, ne sera pas noté arrivé et donc classé, sans instruction, DNC par le comité de course (ceci modifie les RCV A4 et A5).

## **2. AVIS AUX CONCURRENTS**

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à l'entrée de la tente "Point Info – YCLT", et, pour les affichages Jury, sur le panneau de la salle Jury située à l'Office du Tourisme, derrière le village de course sur les quais.

## **3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux IC sera affichée, au tableau officiel, au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course.

## **4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le môle Caradec.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

## **5. PROGRAMME DES COURSES**

Les horaires communiqués dans les présentes IC sont en heure légale française (TU +2).

Le programme est le suivant :

- Vendredi 28 avril 2017 :  
17h30- 23h59 : confirmation des inscriptions, remise des IC
- Samedi 29 avril 2017  
07h00 : confirmation des inscriptions, remise des IC  
08h45 : Fin de la confirmation des inscriptions. Emargements des skippers par SMS.  
09h00 : briefing des équipages dans l'Espace TOUR DE BELLE-ILE. Présence obligatoire de tous les skippers. [DP]  
11h55 : 1er signal d'avertissement du TOUR DE BELLE-ILE 2017.  
12h00 : **Départ du TOUR DE BELLE-ILE 2017**

- Dimanche 30 avril 2017 :  
02h00 (ou plus tard si le départ est retardé) : Fermeture de la ligne d'arrivée 14h après le départ.  
17h30 : Remise des prix.

## **6. PAVILLONS DE CLASSE**

- 6.1. Un pavillon portant le logo du TDBI sur fond bleu marine ou rouge, sera remis à chaque bateau par l'organisateur et devra être porté sur le pataras ou, à défaut, sur le hauban BABORD.  
Pour une infraction à cette règle, le bateau concerné sera classé, sans instruction, « DNF » par le Comité de Course.
- 6.2. La répartition des classes se fera par avenant aux IC et sera affichée au tableau officiel, au plus tard, le samedi 29 avril 2017 à 09:00.
- 6.3. Le signal d'avertissement est « un pavillon bleu marine et un pavillon rouge portant le logo du TOUR DE BELLE-ILE 2017 ».

## **7. ZONE DE COURSE**

La zone de course comprend la baie de Quiberon et les abords de Belle-Ile.

## **8. LES PARCOURS**

- 8.1 Les parcours sont décrits en annexe parcours. Les bateaux devront effectuer le parcours correspondant au pavillon qui leur a été attribué lors de l'inscription (cf Annexe Parcours)
- 8.2 Le comité de course pourra confirmer par VHF (canal 77) le parcours à effectuer.
- 8.3 Si une porte, constituée d'une marque à contourner et un bateau du comité est mise en place, les bateaux doivent passer entre les marques formant la porte depuis la direction de la marque précédente.
- 8.4. Pointage officiel à une marque :
  - 8.4.1. Si le comité de course est contraint d'interrompre ou modifier la course entre 2 marques du parcours pour l'une des raisons prévues par la RCV 32.1 (a), (b), (c), ou (d), le dernier pointage officiel effectué à une marque servira de temps d'arrivée pour la course.
  - 8.4.2 Aux marques comportant un astérisque (\*) dans (Annexe Description des Parcours), un bateau du comité de course arborant le pavillon « T » (ceci modifie Signaux de course) se tiendra à proximité de la marque. L'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel est effectué.
  - 8.4.3 Le bateau comité de course pourra émettre des signaux sonores répétitifs à l'approche des bateaux.
  - 8.4.4 Si cette procédure est appliquée, les bateaux devront :
    - passer dans la porte constituée par le bateau comité de course et la marque
    - continuer leur course
  - 8.4.5 Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de série des séries concernées (ceci modifie : Signaux de course), ceci signifie : « La course est interrompue et le dernier pointage officiel effectué sera pris en compte pour l'établissement des résultats de la course ».  
Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF (canal 77)
- 8.4.6 Tout événement susceptible de donner lieu à une réclamation ou à une demande de réparation survenant après le dernier pointage officiel utilisé pour établir les résultats ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action relevant d'une règle fondamentale ou de la RCV 69 ou d'une infraction à la règle 14 en cas de blessure ou dommage sérieux.

## 9. MARQUES

Les marques de départ et d'arrivée sont décrites dans les IC 11 et 12.

Les marques de parcours sont décrites dans l'Annexe description des parcours.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Zones interdites à la navigation

Afin de protéger trois îlots de nidification soumis à un arrêté biotope Natura 2000, la navigation à moins de 0,5 mille des îlots Roch' Toul (position approximative N/47° 22,022 – W/003° 15,766), Ile en Oulm (position approximative N/47° 21,596 – W/003° 15,831) et Ile Er Hastellic (position approximative N/47° 21,109 – W/003° 15,719) situés à l'ouest de Belle-Ile, est interdite.

## 11. LE DEPART

11.1 Le départ de la course sera donné en application de la RCV 26, avec un signal d'avertissement à 5 minutes

5' - Pavillon de Classe – Signal d'avertissement

4' - Pavillon P - Signal préparatoire

1' - Affalé du Pavillon P

0 - Affalé du pavillon de Classe – Signal de départ

Décompte VHF canal 77

11.2 La RCV 29 est supprimée. Il n'y aura pas de rappel général, ni de rappel individuel.

La RCV 28.1 est modifiée comme suit : « Un bateau doit franchir la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, mais pas plus de soixante minutes après le signal de départ, effectuer le parcours décrit dans les instructions de course ... »

11.3 Les bateaux se situant du côté parcours de la ligne de départ pendant la dernière minute avant le signal de départ recevront sans instruction une pénalité en temps de 60 minutes sur le temps réel (ceci modifie la RCV 63.1).

11.5 La ligne de départ (voir annexe départ) des monocoques d'une longueur d'environ 1,7 milles sera mouillée approximativement perpendiculairement à la route vers la 1<sup>ère</sup> marque, elle est définie comme suit :

11.5.1 Pour les monocoques courant en Classe Libre et de taille comprise entre 6m et 8,99m inclus, Class 6,50, Open 7,50, Osiris Habitable P'tit Tour, Mini 6,50, IRC P'tit Tour, entre le mât du **bateau comité Ketch blanc 17m PEN LENA** position : N/47° 32,111 – W/003° 01,038, arborant un pavillon orange à laisser à tribord, et une bouée tétraédrique **Noire** à laisser à bâbord.

11.5.2 Pour les First 31.7 IRC 4a, IRC 4b, Pogo 8,50, J80, et Classe Libre entre 9m et 9,99m inclus : entre la bouée tétraédrique **Noire** à laisser à tribord et la bouée tétraédrique **Verte** à laisser à bâbord.

11.5.3 Pour les Figaro, Osiris Habitable B, C et, IRC 2, IRC3, Grand Surprise, Classe Libre entre 10m et 11,99m inclus : entre la bouée tétraédrique **Verte** à laisser à tribord et la bouée tétraédrique **Blanche** à laisser à bâbord.

11.5.4 Pour les IRC 1, Osiris Habitable A, IMOCA, Class 40, jauge Classique et Classe Libre d'une longueur supérieure ou égale à 12m : entre la bouée tétraédrique **Blanche** à laisser à tribord et le mât du **bateau viseur** arborant un pavillon orange Tour de Belle-Ile à laisser à bâbord.

11.5 La ligne de départ des multicoques d'une longueur approximative de 0,3 mille est située dans le prolongement de la ligne de départ des monocoques. Elle sera entre le mât du **bateau comité Ketch blanc 17m PEN LENA** arborant un pavillon orange et une ligne de pavillons Rouge et Bleu Marine à laisser à bâbord et le mât du **bateau viseur Multicoques**, arborant un pavillon orange à laisser à tribord.

11.6 Des bateaux viseurs intermédiaires pourront se tenir sur des tronçons de la ligne de départ, ils seront identifiés par un pavillon orange Tour de Belle-Ile. Ils constituent des obstacles.

**11.7** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 60 minutes après le signal de départ sera classé, sans instruction, "DNS" (non partant) par le comité de course (ceci modifie les RCV A4 et A5).

## **12. L'ARRIVEE**

12.1 La ligne d'arrivée sera entre une bouée tétraédrique Noire Tour de Belle-Ile à laisser à tribord et le bateau comité de course (N/47° 32.111 – W/03°01.038) arborant un pavillon orange Tour de Belle-Ile, à laisser à bâbord .

12.2 Arrivée de nuit :

La bouée sera équipée d'un flash light et le bateau comité portera ses feux réglementaires et un gyrophare orange.

12.3 Identification des bateaux en arrivée

A l'approche de la ligne d'arrivée les bateaux devront s'annoncer au comité de course par VHF canal 77.

Au passage de la ligne d'arrivée de nuit les concurrents devront éclairer leur n° de voile.

12.4 La Fiche d'auto-pointage Net Helium doit être complétée sur le lien <http://bit.ly/tdbi-17> dans le temps limite de réclamation.

Tout bateau qui n'aura pas complété en ligne sa Fiche d'Auto-pointage Net Helium ne pourra, s'il n'est pas classé, demander réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

## **13 SYSTEME DE PENALITE**

13.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour (un virement + un empannage).

13.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

13.3 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles (autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

13.4 Les pénalités en pourcentage seront calculées selon les modalités de la RCV 44.3(c).

## **14. TEMPS CIBLES ET TEMPS LIMITES**

14.1. Tout bateau participant au Grand tour, n'ayant pas franchi avant **17h00 heure locale le samedi 29 avril 2017**, la bouée cardinale Nord Nord Poulains à laisser à bâbord, devra : Terminer la course en contournant et en laissant la bouée cardinale Nord Poulains à bâbord et rejoindre directement la ligne d'arrivée en entrant en baie de Quiberon par le chenal de La Teignouse et respecter le balisage maritime.

Les bateaux seront informés de cette réduction de parcours par l'envoi du pavillon C arboré sur un bateau comité à proximité de la Cardinale Nord Poulains.

Ces bateaux seront classés selon les modalités décrites en 16.4.

14.2 Tout bateau participant au P'tit tour, n'ayant pas franchi avant **17h00 heure locale le samedi 29 avril 2017**, la bouée tétraédrique bleue mouillée à 0,2 MN dans le nord de la pointe du Cardinal (47° 22' 717 N – 3° 12' 236 W) à laisser à bâbord, devra : Terminer la course en contournant la marque en la laissant à bâbord et rejoindre directement la ligne d'arrivée en entrant en baie de Quiberon par le chenal de La Teignouse et respecter le balisage maritime.

Les bateaux seront informés de cette réduction de parcours par l'envoi du pavillon C arboré sur un bateau comité à proximité de la marque.

Ces bateaux seront classés selon les modalités décrites en 16.4.

14.3. Le temps limite pour finir la course est fixé à 14 heures après le départ.

14.4 Les bateaux ne finissant pas dans ce délai seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

## **15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

- 15.1 Les formulaires de réclamation seront disponibles au local du jury situé à l'office du tourisme de la Trinité sur mer. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 15.2 Pour toutes les classes, le temps limite pour déposer une réclamation est de 1H30 après l'heure d'arrivée ou l'heure d'abandon (17.5.1) du bateau réclamant.  
Pour les arrivées de nuit après 21h le samedi 29 avril 2017, le dépôt des réclamations devra se faire à partir de 8h et avant 9h30 dimanche 30 avril 2017.  
Des avis seront affichés dès que possible pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont « parties » ou appelés comme témoins. Les parties et témoins seront convoqués le plus tôt possible.  
Les instructions auront lieu dans la salle JURY, située à l'office du tourisme de la Trinité sur mer. Elles commenceront à l'heure indiquée au Tableau Officiel du Jury situé à l'office du tourisme de la Trinité sur mer.  
Le temps limite pour le comité de course et le jury est fixé au dimanche matin 8h00 et peut être prolongé si nécessaire
- 15.3 Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 15.4 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).  
- zones considérées comme des obstacles,  
- identification des bateaux en arrivée  
- Règles de sécurité  
- Bateaux accompagnateurs,  
- Equipement de plongée et housses sous-marine de protection.  
Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.
- 15.5 Une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.

## **16. CLASSEMENT**

- 16.1 Classe libre :  
Un classement en temps réel sera effectué.
- 16.2 Classes Monotypes :  
Pour les classes suivantes supérieures à 6 bateaux un classement en temps réel sera établi : Imoca, Class 40, Figaro2, First 31.7, Grand Surprise, Mini 6,50, Pogo 8,50, J80, Open 7,50, Class 6,50 (Mach6.50, K6.50, Open6.50), M34, Multi 50, Classe Libre Monocoque, Classe Libre Multicoque.
- 16.3 Classes à coefficient :  
IRC : Les bateaux sont répartis en cinq classes en fonction de leur coefficient IRC.  
IRC 1 : TCC supérieur ou égal à 1,060  
IRC 2 : TCC inférieur à 1,060 et supérieur à 1,020  
IRC 3 : TCC inférieur à 1,020 et supérieur à 0,990  
IRC 4a : TCC inférieur à 0,990 et supérieur à 0,950  
IRC 4b : TCC inférieur à 0,950  
OSIRIS Habitable : Les bateaux sont répartis en trois classes en fonction de leur Groupe Brut  
Groupe A : Groupe Brut supérieur ou égal à 25,0  
Groupe B : Groupe Brut inférieur à 25,0 et supérieur ou égal à 20,5  
Groupe C : Groupe Brut inférieur à 20,5  
Multicoques habitables jaugés en MULTI 2000  
Yachts Classiques jaugés en Jauge Classique Handicap

- 16.4 Pour établir le classement des bateaux concernés par le temps limite décrit en 14.1 le temps pris en compte sera le temps du dernier bateau ayant effectué la totalité du parcours additionné de son temps de course.

## 17. REGLES DE SECURITE

- 17.1 Le pavillon Y envoyé à terre ou sur le bateau comité signifie : « le port de la brassière de sécurité est obligatoire en course ». Il est de la responsabilité du skipper de faire appliquer cette règle.

- 17.2 Contrôle à la sortie et au retour

17.3 Pour tous les bateaux, un système de contrôle d'émargement OBLIGATOIRE par SMS est mis en place. Il doit être utilisé pour le départ, à l'arrivée, et en cas d'abandon. En cas de non-respect de cette règle les concurrents ne seront pas considérés en course.

**L'émargement se fait par SMS, au numéro : 06 29 19 88 83**

La syntaxe du SMS envoyé est la suivante :

Votre SMS doit obligatoirement commencer par : « TDBI » et comporte le statut communiqué, c'est à dire « DEPART », ou « ARRIVEE » ou « ABANDON », puis le N° de Voile du bateau (tel qu'il a été notifié lors de l'inscription.

Exemple pour le bateau dont le numéro de voile est FR12345 :

**TDBI DEPART FR12345**

**TDBI ARRIVEE FR12345**

**TDBI ABANDON FR12345**

Suite à votre SMS vous recevrez un accusé de réception émanant d'un n° court.

Si votre message envoyé est correct (donc reconnu) l'accusé de réception prendra la forme suivante :

« Bonjour « prénom de l'équipier » nous confirmons l'émargement de départ de « nom du bateau numéro de voile. Bonne régata ! TDBI »

Si le message envoyé n'est pas reconnu, l'accusé de réception sera par exemple :

« Bonjour « prénom de l'équipier » le statut d'émargement est non reconnu «XXXXXX»

merci de renvoyer un SMS d'émargement conforme aux instructions de course. TDBI. »

Dans tous les cas lisez attentivement les SMS qui vous seront envoyés par un numéro court.

Attention :

Si vous ne commencez pas votre SMS par TDBI, il sera totalement ignoré.

Si vous ne recevez pas de message en retour, cela veut dire que votre émargement n'est pas pris en compte. Donc vous ne serez pas classé.

En cas de difficulté avérée et seulement dans ce cas, vous devrez appeler le PC

Emargement au numéro suivant : **06.11.77.22.12**

- 17.4 En cas d'infraction à cette règle, le bateau sera classé DNC sans instruction. Ceci modifie la RCV 63.1.

- 17.5 Un bateau qui abandonne la course doit :

- 17.5.1 le signaler immédiatement au comité de course par VHF canal 77

- 17.5.2 remettre, au PC COURSE, une déclaration d'abandon écrite, qui peut être aussi envoyée par SMS **TDBI ABANDON FR12345**

- 17.5.3 en cas d'infraction à cette règle, le bateau sera classé DNC sans instruction. Ceci modifie la RCV 63.1.

## 18. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 18.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé pendant la course.

- 18.2 Selon les modalités prévues dans l'Avis de Course, aucun équipier supplémentaire ne sera accepté après le samedi 29 avril 2017 à 8h45.

## 19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 19.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité de course et de l'organisation "sécurité" peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

19.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, au plus tard le samedi 29 avril 2017 à 07:00. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'au samedi 29 avril 2017 à 09:00.

19.3 Des contrôles sur l'eau pourront être effectués avant le départ et après la course, ils permettront de vérifier que l'équipage à bord est conforme à la liste d'équipage déclarée lors de la confirmation des inscriptions.

## 20. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

Le bateau comité de course **Ketch blanc 17m PEN LENA** identifié par la flamme YCLT, pavillon orange Tour de Belle-Ile et une ligne de pavillons bleu marine et rouge

Les bateaux de sécurité par un pavillon orange Tour de Belle-Ile

Les bateaux Jury par un pavillon JAUNE marqué JURY.

## 21. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard ou une annulation.

## 22. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage. Un sac poubelle vous a été distribué à cet effet.

## 23. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

## 24. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Le canal de course (77) ne doit pas être encombré par des communications personnelles entre les concurrents. Il est réservé aux communications ayant un attrait direct avec la course.

## 25. PRIX

Les prix seront distribués uniquement dimanche 30 avril 2017 à 17h30 lors de la Remise des Prix

## 26. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### Arbitres désignés

Président du comité de course :

Adjoints comité de course :

Présidente du jury :

Assesseurs jury :

Opérateurs résultats

Hervé CHASTEL

Yvon POUTRIQUET

Frédéric COIFFARD

Gildas MAILLARD

Sybille RIVARD

Bertrand CALVARIN

Eric HUMEAU

Patrick FRASQUET

Yves ROUSSEL



## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)

## ANNEXE PARCOURS

### **Grand Tour : Pavillon BLEU MARINE**

Départ,

Sortir de la Baie de Quiberon en respectant le balisage maritime du chenal de la Teignouse.

Laisser à tribord la bouée Goué Vas Sud.

La bouée cardinale Nord Nord Poulains à laisser à bâbord

Laisser à bâbord la bouée cardinale Ouest Les Poulains.

Laisser Belle-Ile à bâbord.

La bouée cardinale Est Les Galères à laisser à bâbord

Laisser à bâbord la bouée Goué Vas Sud.

Entrer en Baie de Quiberon en respectant le balisage maritime du chenal de la Teignouse.

Arrivée.

### **P'tit Tour : Pavillon ROUGE**

Départ,

Sortir de la Baie de Quiberon en respectant le balisage maritime du chenal de la Teignouse.

Laisser à tribord la bouée Goué Vas Sud.

\*Passer dans la porte formée par une bouée tétraédrique BLEUE mouillée à 0,2 MN dans le nord de la pointe du Cardinal (47° 23' 000 N – 3° 12' 830 W) à laisser à bâbord et un bateau du comité de course à laisser à tribord.

Laisser Belle-Ile à tribord en respectant le balisage.

La bouée cardinale Est Les Galères à laisser à bâbord

Laisser à bâbord la bouée Goué Vas Sud.

Entrer en Baie de Quiberon en respectant le balisage maritime du chenal de la Teignouse.

Arrivée.

Rappel IC 10

Zones interdites à la navigation

Afin de protéger trois ilots de nidification soumis à un arrêté biotope Natura 2000, la navigation à moins de 0,5 mille des ilots Roch' Toul (position approximative N/47° 22,022 – W/003° 15,766), Ile en Oulm (position approximative N/47° 21,596 – W/003° 15,831) et Ile Er Hastellic (position approximative N/47° 21,109 – W/003° 15,719) situés à l'ouest de Belle-Ile, est interdite.

## FICHE D'AUTO POINTAGE (OBLIGATOIRE) IC 12.4

Bateau : .....

Numéro de voile : .....

---

### Parcours effectué :

« le Grand Tour »	<input type="checkbox"/>
« le P'tit Tour »	<input type="checkbox"/>

Marque :	Date et Heure de passage :	Bateau Devant :	Bateau Derrière :
<b>ARRIVEE</b>	..... .....	..... .....	..... .....

Signature du Skipper :

Date :

---

Fiche d'auto-pointage (obligatoire IC 12.4):  
A remplir durant la course, en heure locale,  
A remettre sous le chapiteau TDBI après l'arrivée.

### Consignes de sécurité :

Port de la brassière obligatoire ;  
Faire une veille : canal 16 ;  
VHF canal course 77 ;  
Et téléphonique.

Durant la navigation nocturne :  
Port de la brassière obligatoire,  
Port d'un moyen lumineux de repérage (division 240).

Numéros utiles :  
VHF canal 77,  
PC course YCLT : 06 68 04 12 19

## ANNEXE TOUR DE BELLE-ILE 2017 SCHEMA DE LA LIGNE DE DEPART

